

**PROPOS DE
MME JACQUELINE MAURER-MAYOR
CHEFFE DU DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE**

CONFERENCE DE PRESSE DU 8 JUILLET 2003

**INTERVENTION DE L'ETAT SUITE AUX RESULTATS DE L'ANALYSE
SUR LES SOCIETES DE REMONTEES MECANIQUES
DES ALPES VAUDOISES**

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Je vous remercie de votre présence et je me réjouis de vous voir si nombreux pour la présentation des résultats de l'étude menée sur le devenir du tourisme hivernal dans les Alpes vaudoises.

J'ai engagé cette démarche suite à une rencontre avec les Syndics et Présidents des offices du tourisme des Alpes. Fin 2001 déjà, dans un contexte international tourmenté, ils m'avaient, en effet, rendu attentive aux difficultés enregistrées par le tourisme dans leur région.

L'importance de cette branche économique en terme d'emplois, nous a incités - Département de l'économie et partenaires régionaux - à mieux étudier le devenir du tourisme. Le premier zoom s'est porté sur le ski et les sociétés de remontées mécaniques, épine dorsale de l'économie régionale. Mais une seconde étude portant sur le tourisme « quatre saisons » vient d'être lancée.

Dès 2002, un mandat a donc été confié à un expert, M. Furger, qui, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, a analysé puis proposé des scénarii pour les sociétés de remontées mécaniques vaudoises.

Le Conseil d'Etat a récemment pris acte de ces conclusions. Les constats de M. Furger, comme vous pourrez le constater, sont parfois durs mais toujours positifs quant à un avenir du ski dans nos Alpes. Il met néanmoins en avant des impératifs de réflexion, d'adaptation et de réorganisation.

En conséquence, et afin de favoriser les évolutions nécessaires pour s'adapter à la demande de la clientèle, le Conseil d'Etat a adopté de grands principes en matière de co-financement d'installations de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel.

Cela signifie clairement qu'un certain nombre de conditions seront posées pour bénéficier de subventions au titre de la politique cantonale régionale et touristique.

Avant de vous les présenter rapidement, je tiens néanmoins à rappeler que ces principes, ne dispenseront aucunement les porteurs de projets du respect des bases légales, procédures et planifications en vigueur

L'altitude de nos stations, la fragilité de nos milieux naturels et la concurrence touristique étrangère exigent de mettre en place un concept global tenant compte des aspects économiques et environnementaux. Les orientations dessinées dans le rapport de M. Furger permettent d'aller dans ce sens, avec pour les sociétés de remontées mécaniques, des rapprochements forts à court terme et des fusions à moyen terme.

Ces restructurations permettront de mieux répondre à la demande de la clientèle. Elles devront s'accompagner d'une coordination de la promotion touristique et de relations accrues avec nos voisins bernois, notamment sur un outil phare commun, Glacier 3000.

C'est pourquoi, le Conseil d'Etat conditionnera toute aide financière future aux installations de remontées mécaniques au suivi de ces stratégies qui visent à mettre en place, soit :

- **Une seule entité de gestion sur le domaine skiable de Rougemont et de Gstaad afin de développer des services et des produits adaptés à la demande de la clientèle ;**
- **Un rapprochement fort entre Leysin et Les Mosses avec une carte à jouer pour allier, à l'image de ce qui se fait en Engadine, ski de fond et ski alpin ;**
- **Une diversification touristique à Château d'Oex, afin de toujours mieux valoriser la qualité de son patrimoine paysager et bâti, et sa situation privilégiée en tant que porte d'entrée vers les domaines skiables de Gstaad, des Diablerets et des Mosses ;**
- **Et une structure unique de gestion du domaine skiable de Diablerets et de Villars-Gryon dont la qualité et le potentiel de développement ressortent nettement du rapport de M. Furger.**

Ces principes posés par le Canton s'accompagneront, bien évidemment, de la poursuite du dialogue entre les acteurs locaux et l'Etat de Vaud.

Cette première position du Gouvernement vaudois, élaborée en collaboration étroite avec les partenaires des Alpes vaudoises, grâce au talent de négociation de M. Furger, sera affinée au cours de l'été. En octobre, le Conseil d'Etat présentera un document plus détaillé, basé sur le rapport définitif de M. Furger, dont je vous laisse découvrir les grandes lignes en donnant maintenant la parole à son auteur.

Je préciserai qu'à la fin de cette présentation, M. Furger, M. Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, Madame et Messieurs les Syndics des Alpes vaudoises (que je remercie de leur présence) et moi-même, répondront volontiers à vos questions.